

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-157

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Afin de garantir la sécurité des travaux de taille des haies du n°40 au n°42, rue de Ledringhem et devant l'ancienne station d'épuration, rue du 8 mai à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face aux 40 à 42, rue de Ledringhem (du restaurant scolaire jusqu'à l'ancienne CPAM) ainsi que sur le parking situé devant l'ancienne station d'épuration, rue du 8 mai, et ce, le mardi 18 août 2026 de 7h à 17h.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services municipaux de la commune.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 11 août 2026

Le Maire,
David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 11/08/2026
Le Maire,
David CALCOEN

